

2016-3908 2016-12-21

TERMINATOR INSECTICIDE POUR GUÊPES ET FRELONS

INSECTICIDE RÉSIDUEL ET DE CONTACT EN VAPORISATEUR SOUS PRESSION

COMMERCIAL

BIEN AGITER AVANT D'UTILISER

GARANTIE

Pyréthrines	0.050%
Butoxyde de Piperonyl	0.100%
Dicarboximide N-Octyl Bicycloheptène	0.166%
Propuxur	0.500%

NO. D'HOMOLOGATION 31773 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

DANGER



EXTREMEMENT INFLAMMABLE



EXPLOSIF

CONTENU NET: 400 g

VENTES ALIBAR SALES
ACC 1594125 Canada Inc.
1360 Rue Begin
St. Laurent, QC H4R 1X1
514 507-1564

POUR LE CONTRÔLE DES GUÊPES, ABEILLES, FRELONS ET GUÊPES JAUNES

LIMITATIONS: NE PAS utiliser à l'intérieur de la maison ou sur des êtres humains ou des animaux. NE PAS utiliser comme pulvérisation d'ambiance.

NON CONÇU POUR UN USAGE DOMESTIQUE

Ne pas utiliser à l'intérieur dans les locaux résidentiels. Les espaces résidentiels intérieurs sont définis comme tout site intérieur où un non-utilisateur, y compris un enfant, pourrait être exposé durant ou après l'application. Ceci inclut les habitations, les écoles, les édifices publics, les garderies, les motels, les hôtels, les aires réservées aux passagers dans les trains, les autobus et les avions et les autres locaux où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé. »

Les applications à l'extérieur doivent se limiter aux fissures, aux interstices, aux structures et aux nids d'insectes piqueurs. Ne pas appliquer le produit sur la végétation, les plantes, l'herbe et toute aire accessible aux enfants.

MODE D'EMPLOI — BIEN AGITER AVANT D'UTILISER. Retirer le bouchon protecteur. Presser sur la buse et saturer le nid à partir d'une distance de 2 à 3 mètres. Laisser écouler un temps suffisant pour que les insectes meurent ou deviennent moribondes. Il est préférable de faire l'application sur des nids de guêpes tard en soirée ou tôt le matin (si possible), lorsque les insectes sont au repos.

PRÉCAUTIONS: Garder hors de la portée des enfants. Il peut être nocif d'avaler de ce produit, d'inhaler ou d'en absorber par la peau. Assurer une bonne ventilation au lieu du traitement. Eviter tout contact du produit avec la peau, les yeux ou les vêtements. Eviter d'inhaler les vapeurs de pulvérisation. Bien se laver à l'eau tiède et au savon après l'usage. Ne pas contaminer les aliments, les utensiles et les surfaces servant à la préparation des aliments. Sortir les animaux avant de vaporiser.. Ce produit est toxique pour les poissons et la faune sauvage. Ne pas contaminer les mangeoires d'animaux. Contenu sous pression. Ne pas ranger ni utiliser à des températures supérieures à 50°C, puisque le contenant pourrait exploser. Ne pas utiliser près des flammes nues ou des étincelles. Interdit de fumer durant l'usage de ce produit.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENT TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole.

Le propoxur est un carbamate qui est un inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on peut citer les malaises, les faiblesses musculaires, les étourdissements et les excès de transpiration. Les maux de tête, la salivation, les nausées, les vomissements, les douleurs abdominales et la diarrhée sont souvent prépondérants. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque chez la victime la perte de conscience, l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire qui s'accompagne d'effets cardiovasculaires. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et globulaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données repères). Cependant, si un échantillon sanguin est prélevé plusieurs heures après l'exposition, il est peu probable que les activités sanguines liées à cholinestérase soient déprimées, car cette enzyme est réactivée rapidement. L'antidote à privilégier est l'atropine, et uniquement par injection. Ne pas utiliser de pralidoxime. Dans les cas d'intoxication aiguë graves, il faut recourir aux antidotes immédiatement après avoir pratiqué une intubation et rétablir la respiration. S'il s'agit d'une exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Ne pas administrer de morphine. Surveiller un oedème pulmonaire à retardement dans les cas d'empoisonnement grave. En pareil cas, administrer de l'oxygène et traiter selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.